



...tous nos communiqués sur www.lpo.fr... ...tous nos communiqués sur www.lpo.fr...



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 23 décembre 2011

CONTACT

LPO - Michel Métais
Port. 06 08 17 16 77

FNE - Dominique Py
Port. 06 88 20 34 21

CADEAU DE NOËL POUR LES OIES GRISES LE CONSEIL D'ETAT DONNE RAISON A FNE ET LA LPO : LA CHASSE DES OIES FERMERA LE 31 JANVIER !

Sur une requête de France Nature Environnement et de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, le Conseil d'Etat vient d'annuler, ce 23 décembre 2011, l'arrêté ministériel fixant la fermeture de la chasse des oies au 10 février. De plus, il enjoint à la ministre de l'écologie de prendre un nouvel arrêté fixant la fermeture de la chasse au plus tard le 31 janvier.

Le conseil d'état s'est appuyé sur la directive européenne "oiseaux", selon laquelle les oiseaux migrateurs ne doivent pas être chassés durant leur migration pré-nuptiale, et sur les dernières données scientifiques qui démontrent sans ambiguïté que la migration de l'oie cendrée débute dès la mi-janvier.

Après avoir annulé, en 2010, un arrêté similaire portant sur les canards et les limicoles, le conseil d'état rappelle ainsi que les oiseaux d'eau ne doivent pas être chassés au-delà du 31 janvier.



Oies cendrées © D. Allemand et C. Sidamon-Pesson

FNE et la LPO se félicitent de cette décision de justice qui met un terme à plusieurs années de contentieux.

Elles appellent la Ministre de l'Ecologie à mettre en oeuvre cette décision de justice en promulguant rapidement un nouvel arrêté fixant la fermeture de la chasse des oies au 31 janvier.

Dominique PY
Administratrice FNE

Allain BOUGRAIN-DUBOURG
Président de la LPO